



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du 1^{er} JUILLET 2024

N°2024-20

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 1^{er} juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 25 juin 2024

Date d’Affichage : 25 juin 2024

PRESENTS : Mesdames, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSÉS : Loïc CHATILLON donne son pouvoir à Alexandre FRESNEAU,
Christelle BEGEAULT donne son pouvoir à Florence GUILLEMOTO,
Christelle FROMENTEAU donne son pouvoir à Valérie BRISSAUD,
Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE,
Noëlla ROBIN

SECRÉTAIRE : Nathalie FILLATRE

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 10 + 4 pouvoirs

Objet de la délibération : demande des Fonds verts pour la rénovation d'un bâtiment public.

Vu la délibération n°2024-03 du 15 janvier 2024 portant approbation de l'avant-projet et du plan de financement du projet de rénovation de la salle des fêtes

Considérant le montant de l'opération, le financement du projet sera découpé en 2 phases, une sur l'année 2024 et l'autre sur l'année 2025.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à actualiser le plan de financement de rénovation de la salle des fêtes comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT	
Projet	487 413 €	DETR	121 853 €	25 %
		Fonds Vert	87 734 €	18 %
		ACTIV volet 2	58 490 €	12 %
		Syndicat Energie Vienne	121 853 €	25 %
		Autofinancement	97 483 €	20 %
TOTAL	487 413 €	TOTAL	487 413 €	100 %

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter l'État pour l'attribution de cette subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution du dossier.

AR Prefecture

086-218601862-20240701-2024_20-DE
Reçu le 02/07/2024
Publié le 02/07/2024



Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 1^{er} juillet 2024
*Le Maire, Géry WIBAUX

Géry Wibaux